

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 SEPTEMBRE 2020

Assistaient à la séance : Mr. B. BECHONNET, Maire ; Mrs C. MARTINAT, J. RAMBERT, A. CHARNET, Adjoints ; Mmes L. CHAULIEU, L. DEMAY, L. VAUDIERE, Mrs F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, P. GAUME, Y. GUILLARD, S. MECHIN, P. MORET, V. ROUMIER, Conseillers

Absents excusés : S. CAFFE (pouvoir à J. RAMBERT), F. MORELLO (pouvoir à L. VAUDIERE)

Le Procès-Verbal du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.
Mme Lucie VAUDIERE est nommée secrétaire de séance.

Intervention SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Monsieur Gérard LAPLANCHE, Président du SIVOM SIOULE ET BOUBLE, fait un historique détaillé sur le SIVOM SIOULE ET BOUBLE, Madame Viviane BATTU, Directrice du SIVOM SIOULE ET BOUBLE, explique le transfert de la compétence assainissement au SIVOM SIOULE ET BOUBLE. Un accord a été trouvé avec le SIVOM SIOULE ET BOUBLE pour le versement de l'excédent, le montant convenu est de 19 000 €.

DEVIS DIRECT D

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise DIRECT D, d'un montant de 792,58 € H.T. soit 951,10 € T.T.C. concernant un achat de chaises et tables pour l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

DEVIS EIFFAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, d'un montant de 973,00 € H.T. soit 1 167,60 € T.T.C. concernant la création d'une place de stationnement handicapé et d'une place arrêt minute.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLECT

Vu la délibération du 23 juillet 2020 de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Considérant que la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Philippe MORET, Conseiller Municipal, délégué titulaire
- Monsieur Christian MARTINAT, 1^{er} adjoint, délégué suppléant

REMBOURSEMENT GROUPAMA

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du chèque de GROUPAMA d'un montant de 205,45 € concernant le remboursement d'un trop payé pour l'assurance du PEUGEOT PARTNER, rendu le 23 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ce remboursement à l'unanimité.

CAUTION CHAISES ET TABLES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de demander une caution lorsque les tables et les chaises, mises à la disposition des Escuroллоis, leurs sont prêtées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide que le montant de la caution serait de 500 €.

FONDS DE REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de travaux complémentaires/création de signalisation horizontale pour la sécurisation du bourg sur la base du devis hors taxe de l'entreprise SIGNANET d'un montant de 2360,00 H.T. soit 2832,00 € T.T.C.

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de réaliser cette opération de mise en sécurité pour un montant de 2360,00 € H.T. soit 2832,00 € T.T.C.

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

QUESTIONS DIVERSES

- PARTNER : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Société PLEASE, qui facture le leasing du PARTNER, a transmis une facture de 1 071 € concernant des dégâts sur celui-ci. Le Conseil refuse l'acquittement de cette facture étant donné que le compte rendu d'expertise de restitution était vierge.

- Assurance dommage-ouvrage : GROUPAMA propose une assurance dommage-ouvrage pour qu'en cas de sinistre, cette assurance prenne en charge les recours auprès de toutes les entreprises ayant effectuées les travaux et déclencher les garanties décennales. Le Conseil réfléchit et prendra une décision à un prochain conseil.

- EOLIEN : Monsieur le Maire a présenté un projet éolien qui serait situé sur deux sites : entre ESCUROLLES et SAINT PONT, ESCUROLLES et SAULZET. Après discussion le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

- Décorations anciens élus : Monsieur le Maire fait part du courrier de la Préfecture concernant les décorations, médailles d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil pour Mr Jean-Pierre MOULIN et Mme Claudette PERRIN et échelon argent pour Mr Laurent GOULEFERT et Mr Alain CHARNET. Cette remise de médailles se fera lors de l'inauguration de l'école, au printemps 2021.

- Travaux école maternelle : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis : soit continuer les travaux à l'école avec les tranches optionnelles ou finir les travaux ultérieurement et effectuer un autre projet. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de finir les travaux de l'école.
- Emprunt camion : L'emprunt pour le camion étant de 27 000 € et le camion n'ayant couté que 21 000 €, le Conseil Municipal décide que la différence servirait à acheter un broyeur d'accotement. La commission équipement et matériel se réunira pour étudier des devis.
- Employés communaux : Jean-Pierre GOULEFERT a repris à temps plein et Hélène SUPPLISSON a repris à 17h30/hebdomadaire.
- Vélux logement communal : Monsieur le Maire a signalé à l'assurance que le vélux était déjà cassé avant l'intervention des services communaux.
- Urbanisme : Monsieur le Maire propose une mise à jour des documents d'urbanisme, un rendez-vous sera pris avec le service urbanisme de la Communauté de Communes pour une présentation des avantages et inconvénients d'une carte communale ou d'un PLU.
- Commission des Impôts Directs : Monsieur le Maire fait part de la liste des délégués de la Commission des Impôts Directs choisi par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier.
- Monsieur le Maire fait part de la possible adhésion du bar chez Charly au système de paiement DAMATRIX qui permet aux contribuables de payer toutes les factures pour les finances publiques (cantine, garderie, impôts...) directement au bar. Le Conseil accepte cette adhésion.
- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les associations communales doivent informer le secrétariat de mairie des différentes manifestations qu'elles organisent.
- Travaux église : Monsieur le Maire envisage des études concernant la restauration de l'église, dans son intégralité, les aides régionales ayant été réhaussées depuis la fusion avec Rhône Alpes.
- Le fonds de concours de la Communauté de Communes, d'un montant de 6 318 €, va être demandé pour la réfection du préau de l'ancienne école des filles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

